

la **RÉVOLUTION** **DÉFI SCOLAIRE**

COLLÈGES
un programme ludique et éducatif



RÈGLEMENT DU DÉFI SCOLAIRE SECOND DEGRÉ

Article 1. Présentation

Le Musée des révolutions du Manoir de Veygoux et le CRDP de Clermont-Ferrand s'associent dans un programme ludique et éducatif sur le thème de la Révolution française, et lancent un défi scolaire. Les classes participantes devront réfléchir, suivant leur niveau, à l'un des éléments constitutifs de la Révolution française, et envoyer une production : pour le 2nd degré il s'agira de rédiger un cahier de doléances contemporain.

Article 2. Objectifs

L'objectif de ce défi scolaire est d'aboutir à une sensibilisation à l'histoire de la Révolution française à travers la découverte de documents authentiques s'intégrant dans le programme d'histoire et d'instruction civique et morale, conformément aux compétences du socle commun à acquérir, et s'appuyant sur d'autres enseignements disciplinaires (dont l'histoire des arts, la géographie, le français, les TUIC...).

L'illustration d'un événement historique permet de l'ancrer dans la réalité, pour une meilleure compréhension des notions intellectuelles et des connaissances vues en classe mais aussi pour une plus juste appréhension de notre société contemporaine. Le thème retenu permettra de confronter ses idées à celles des autres, d'encourager la découverte personnelle, d'utiliser ses compétences et sa réflexion dans un cadre donné qui dépasse cependant celui du défi scolaire proprement dit. Ce défi scolaire sera un support pour aller vers une compréhension plus globale des programmes scolaires, de l'histoire de notre pays, du quotidien de ses habitants ; il permettra d'appréhender la notion que l'actualité s'explique aussi par les événements de la grande et de la petite histoire.

Il permet d'acquérir certaines des compétences du **palier 3 du socle commun (LPC)**, notamment :

- Compétence I (maîtrise de la langue française) – A1, A2, A3, A5 ; B3, B4 ; C3.
- Compétence IV (techniques de l'information et de la communication) – A1, A3 ; B3, B4 ; C1, C3, C4 ; D1, D2, D3 ; E1, E3.
- Compétence V (culture humaniste) – A2, A3, A4, A5 ; B1, B3, B4 ; C2 ; D3.
- Compétence VI (compétences sociales et civiques) – A1, A2, A3.
- Compétence VII (autonomie et initiative) – B1, C1, C2, C4.

Le détail de ces items est donné en Annexe, dans la sitographie « Livret Personnel des Compétences – Socle commun – Palier 3 ».

Article 3. Participation

La participation à ce défi scolaire est gratuite. Ce défi est ouvert à toutes les classes de 4^{ème} collège qui en auront accepté la charte.

Pour participer :

- Il faut être une classe de 4^{ème} collège.

Tout établissement français peut concourir, mais **attention** : la prise en charge du transport pour les 1^{er} prix sera limitée à un rayon de **200 km** autour du Manoir de Veygoux.

- Le responsable de la participation au défi doit être l'enseignant(e) de la classe.
- Il remplira la demande d'inscription.
- Il sera le seul interlocuteur officiel.

N. B. : précision importante : un élève (ou un enseignant) ne peut s'inscrire seul.

Article 4. Modalités d'inscription

L'inscription se fait uniquement par l'intermédiaire d'un formulaire électronique présent sur la page web :

<http://crdp-ent.ac-clermont.fr/mod/page/view.php?id=1243>

Il sera possible de s'inscrire du 1^{er} au 31 décembre 2013.

L'enseignant coordonnateur sera le seul interlocuteur officiel.

Pour tout problème concernant le défi scolaire vous pouvez contacter les services multimédias du CRDP de l'Académie de Clermont-Ferrand au 04 73 98 38 59 ou anne-cecile.chatelier@ac-clermont.fr

Article 5. Une conception du défi scolaire adaptée aux élèves

Afin de permettre aux classes de s'engager selon leurs possibilités, et afin de coller au plus près à l'histoire locale comme représentative de l'Histoire, un certain nombre de documents, notamment numériques, seront listés pour permettre aux élèves et à leur professeur de consulter les cahiers de doléances locaux. Le défi scolaire doit néanmoins pouvoir être réalisé simplement à partir du cours d'histoire ordinaire.

Article 6. Déroulement du défi scolaire

Les préinscriptions au défi scolaire seront ouvertes du 1^{er} au 31 décembre 2013.

L'envoi des oeuvres sera possible du 1^{er} janvier au 28 février 2014.

Le jury se rassemblera pour désigner les gagnants au mois de mars 2014.

La remise des prix aura lieu à partir du mois d'avril 2014.

Les classes ayant obtenu le premier prix bénéficieront d'une journée complète au Manoir de Veygoux (à réserver avant la fin de l'année scolaire 2013-2014).

Article 7. Conditions de participation

Les organisateurs établiront le classement à partir de critères précis. Leur classement ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

Les cahiers de doléances reçus ne seront pas rendus. Ils seront considérés comme une oeuvre collective. Ils deviennent la propriété du manoir de Veygoux et du CRDP qui pourront les utiliser, à titre non exclusif, pour la durée habituelle des propriétés littéraires et le territoire mondial, pour les droits de reproduire tout ou partie et sur le(s) média(s) de leur choix, représenter, adapter, traduire et publier sans porter atteinte aux droits de leurs auteurs et au respect de l'oeuvre. La participation au défi scolaire implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Article 8. Les consignes

Rédigez un cahier de doléances contemporain, à l'adresse du président de la République française, sur le support (papier ou numérique) et sous la forme (écrit, vidéo...) de votre choix.

Les critères d'évaluation à l'attention des enseignants référents seront disponibles sur les pages web d'accompagnement du défi scolaire sur le site du CRDP de l'académie de Clermont-Ferrand.

Au maximum sera pris en compte **1 envoi par classe**. La production peut être groupée ou individuelle puis sélectionnée par élèves et/ou professeur.

Cette production peut prendre la forme d'un objet physique (papier...) ou numérique (envoi de clé usb, CD...)

À envoyer au plus tard pour 28/02/2014 à l'adresse suivante :

Service Multimédia

15 rue d'Amboise BP 10413 - 63011 Clermont-Ferrand Cedex

Article 9. Classement et prix

1^{er} prix : Journée complète au Manoir de Veygoux avec toute la classe et ses accompagnateurs, comprenant : la visite du manoir, 2 animations pédagogiques au choix, un panier repas et la prise en charge du transport depuis l'établissement lauréat jusqu'au manoir (**dans la limite de 200 km autour du Manoir de Veygoux**).

La remise des prix sera organisée au Manoir de Veygoux en présence des enseignants de la classe lauréate, des membres du jury et de la presse. Les cahiers de doléances reçus seront exposés durant un mois dans le hall du manoir, puis au CRDP de l'académie de Clermont-Ferrand.